

Communiqué du B.P.N.

Le jeudi 3 septembre à Strasbourg, le Bureau Politique National (BPN) a officiellement investi la fédération U.E.S. Lorraine et Patrice LEFEUVRE comme tête de liste, pour constituer les listes départementales en vue des élections régionales de Lorraine de mars 2010.

Pourquoi ? :

- La Fédération Lorraine est bien implantée et comporte des femmes et hommes capables de mener à bien ce projet,
- Le fait de présenter une liste aux Régionales donnera à notre mouvement un impact très important pour les échéances à venir tant au niveau du public que des médias,
- Un mouvement politique comme l'U E S doit se présenter aux élections et donner la possibilité aux électeurs un choix innovant c'est-à-dire un vote en faveur des seniors,
- Le contexte national est favorable : hégémonie de l'U.M.P., déliquescence du PS, tango du MODEM...etc.,
- La Lorraine est très durement touchée et vieillie plus que les autres régions de France,
- Les seniors sont les plus touchés par les multiples promesses non tenues,
- Les seniors sont progressivement les plus pénalisés par les taxes mises en place.

Comment ? :

- Une campagne pour un coût de zéro Euro (0€),
- Création de supports informatiques,
- Pas d'accords électoraux avec les autres mouvements politiques,
- Un programme de proximité favorisant l'égalité des Lorrains entre les départements et prenant en compte la dimension intergénérationnelle.

Quand ? :

- Dès la création d'une association de campagne Lorraine et une association de gestion des comptes de campagne,
- Dès constitution et désignation des équipes départementales.
- Patrice doit être en campagne dès l'investiture du 3 Septembre.
- Création de l'équipe de campagne dans chaque département Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges.

Signé : **Claude Weber** Président National & **Roger Fehr** Vice Président National



COMMUNIQUE DE L'U.É.S (Union Elargie des Seniors) suite au colloque des présidents de Département:

Le 09/06/09

1) Réactions aux résultats des élections Européennes :

L'UES a analysé les résultats des Elections Européennes du 7 juin 2009. Nous avons été confortés et encouragés par ces résultats.

Les principaux partis traditionnels ont été « VIOLEMMENT SANCTIONNES » car leur « Idéologie » et leurs « Programmes », se résument à la critique et à la démolition systématique :

- soit du gouvernement en place,
- soit des autres partis, voire même de leur propre camp,
- soit à des combats de femmes et d'hommes.

Ces résultats confirment le fait **qu'un mouvement politique des seniors tel que L'U.É.S** est indispensable et a toute sa place sur l'échiquier politique national, car :

- ✓ Notre programme c'est de faire de la politique de bon sens et non pas de la critique systématique,
- ✓ Notre « Idéologie » c'est la recherche de « l'intérêt Général ».

2) La prochaine échéance électorale :

Fort du constat en point 1, nous avons créé un groupe de travail qui va étudier la possibilité de présenter des listes aux prochaines élections régionales de 2010.

3) L'U.É.S interpelle les Femmes et les Futures « MAMAN » :

« La France ne veut PLUS D'ENFANTS »

Attention ! A l'avenir avoir des enfants va vous coûter cher.

Femmes attention le « C.O.R » (Conseil Orientation des Retraites) prépare une recommandation pour le Gouvernement (voir son 6ème rapport adopté le 17 décembre 2008) :

- **Aujourd'hui 8 trimestres** Sont accordés par enfant
- **Demain 2 trimestres ???** Seront accordés par enfant

Cette réforme en préparation aura une conséquence terrible au moment de la retraite.

L'U.É.S. Union Elargie des Seniors refuse cette nouvelle injustice faite aux femmes.

À TOUTES LES FEMMES & À TOUS LES HOMMES NOUS DISONS :

**MOBILISEZ VOUS !
PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAINS !**

Joseph BERQUIN Porte Parole National



Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Strasbourg, le 12 mai 2009

Monsieur le Président de la République,

Par la présente nous souhaitons demander votre soutien dans le cadre de la remise en question projetée de la Majoration de Durée d'Assurance, un des droits familiaux concernant surtout les femmes, dans le système de retraite en France.

Cette régression sociale initiée par les instances européennes (arrêt GRIESMAR du 29 novembre 2001) risque, si elle est acceptée par notre pays, de pénaliser lourdement les millions de mères de famille salariées du secteur privé.

Depuis sa création en 2006, l'UES (Union Elargie des Seniors) focalise ses objectifs et actions sur la défense des intérêts des retraités mais également sur ceux des futurs retraités. Cette spécificité de notre mouvement politique a largement sensibilisé de nombreux hommes et femmes de notre pays, toutes tranches d'âge confondues. Le fil conducteur de notre réflexion reposant sur le maintien d'une légitime solidarité intergénérationnelle, le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) nous amène à alerter les femmes quant aux mesures visant à amputer à court terme leurs droits acquis en matière de retraite.

Quelle est la situation actuelle de la MDA (Majoration de Durée d'Assurance), un des droits familiaux concernant surtout les femmes, dans le système de retraite en France.

La MDA, instaurée en 1971 dans le cadre d'une politique résolument nataliste, permet aux femmes dépendantes du régime général (travaillant dans le secteur privé) de bénéficier de 8 trimestres par enfant, qu'il y ait ou non interruption de travail, lors du calcul de la retraite. Ce droit acquis permet de compenser les carrières incomplètes liées essentiellement aux périodes consacrées à l'éducation des enfants et permet de relever le niveau de pension des mères de famille.

Dans le secteur public, deux cas se présentent :

- Pour les enfants nés avant le 1/1/2004, la femme bénéficie d'une « bonification » d'un an par enfant lors du calcul de sa retraite. Depuis l'arrêt GRIESMAR rendu par la Cour de Justice des Communautés Européennes le 29 novembre 2001, cette bonification est étendue aux hommes ayant interrompu leur activité professionnelle durant 2 mois au moment de la naissance de l'enfant.
- Pour les enfants nés après le 1/1/2004 et ceci après le recrutement de la femme au sein de la fonction publique, la bonification a été remplacée par une MDA de 2 trimestres par enfant.

Il y a donc une double injustice dans le système actuel de compensation :

- d'une part les femmes du secteur privé sont, concernant la MDA, avantagées par rapport à celles du secteur public,
- d'autre part, au sein du secteur public, la jeune génération de salariées est pénalisée par rapport à celle ayant eu des enfants avant le 1/1/2004.

Quelles sont maintenant les modifications concernant la MDA proposées par le COR dans son 6^{ème} rapport datant de décembre 2008 ?

Si rien ne semble devoir changer pour les femmes du secteur public, il est prévu à court terme de ramener la MDA des salariées du secteur privé de 8 à 2 trimestres/enfant dans le cas d'un départ à la retraite à 60 ans et d'une carrière incomplète.

Donc, même s'il est licite de penser que la différence du montant moyen de la retraite entre homme et femme va diminuer progressivement du fait de l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent, il est clair que :

- les femmes ayant des enfants seront pénalisées par rapport à celles sans enfant du fait de carrières souvent incomplètes,
- la volonté d'aligner les 2 systèmes de MDA du public et du privé se fera aux dépens exclusifs du privé et donc dans le sens d'un nivellement vers le bas.

Même si nous sommes conscients que la situation financière des différents systèmes de retraite continuera à se dégrader dans les prochaines années, il nous paraît totalement injuste de pénaliser les femmes salariées et mères de famille pour des raisons uniquement comptables.

Si dans le contexte actuel, l'allocation d'une enveloppe budgétaire globale dédiée aux droits familiaux de retraite, donc à la MDA, peut et doit se poser, il faudra impérativement envisager un débat sur les priorités de la Dépense Publique. L'état français souhaite-t-il briser aujourd'hui le lien de la solidarité intergénérationnelle qui fait toute l'originalité du système des retraites en France ?

Quelles sont les propositions de l'UES permettant à court terme un retour à l'équilibre financier des caisses de retraite :

- mise en place immédiate des outils législatifs voire répressifs assurant le respect par les employeurs d'une parfaite équité salariale entre femmes et hommes,
- suppression de l'article 1 de la loi TEPA ayant instauré l'exonération de l'impôt et des charges sociales pour les heures supplémentaires. En corollaire de cette suppression les salariés concernés bénéficieront au moment de la retraite de la prise en compte des gains engendrés par les heures supplémentaires,
- assujettissement, dans tous les cas, de la Participation, de l'Intéressement, des stocks options et autres « parachutes dorés » ou « retraites chapeau » aux charges sociales,
- Augmentation de 0,1 à 0,5% des cotisations « vieillesse » patronales sans modifications des cotisations « chômage »,
- allocation à la CNAV d'un pourcentage de la TVA perçue par l'Etat (133,5 milliards d'€ en 2007 soit 45% des recettes fiscales),
- réduction en parallèle de certaines dépenses publiques somptuaires voire totalement inopérantes.

A moyen terme, nous proposons que soit menée une réflexion plus globale sur notre système de retraite concernant le remplacement du mode de cotisation actuel des pensions fondé sur les annuités par un régime de points comme pour les retraites complémentaires. Cette modification devrait concerner tant les salariés du secteur privé que ceux du public.

Nous sommes persuadés que notre contribution à cet important dossier ne vous laissera pas insensible. Les femmes salariées seniors et futures seniors vous en sauront gré.

Nous restons à votre disposition pour évoquer ce point crucial de la politique sociale de notre pays.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre parfaite considération.

Claude WEBER, Président National de l'UES

Communiqué envoyé à la rédaction de l'est républicain,
Nancy le 11 mai 2009

Demain mardi 12 mai, Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République, sera à Nancy pour expliquer sa réforme de l'hôpital, L'UES, le parti politique des seniors tiens à faire part de ses inquiétudes, et vous remercie d'aviser vos lecteurs de ses réflexions.

COMMUNIQUE:

L'UES, le seul parti politique dédié aux seniors et juniors futurs seniors, s'inquiète de la réforme de l'hôpital proposée par le gouvernement.

Il est indispensable dans ce qui sera mis en oeuvre, que le niveau de qualité des hôpitaux, le développement de la recherche, le personnel en nombre suffisant et formé, permettent aux seniors et juniors futurs seniors de bénéficier de soins de qualité, quelque soit l'hôpital.

Nous n'accepterons pas une réforme qui empêcherait l'accès au soins aux plus défavorisés, et au premier chef les retraités.

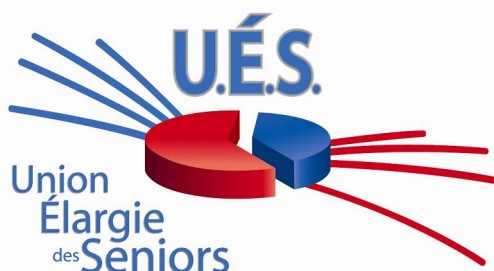
Tous doivent pouvoir trouver un accueil hospitalier dans les meilleures conditions. Il est hors de question qu'un retraité, qu'un quinquagénaire privé d'emploi, que les futurs seniors et plus largement ceux qui ont de faibles ressources se voient privés de soins parce qu'ils ont justement de faibles ressources.

L'UES met en garde le Président de la République et lui rappelle qu'il est le garant de **l'Égalité** entre français.

Les retraités ne laisseront pas se mettre en place une réforme qui les priverait de ce qu'ils ont de plus cher: Leur Santé.

Tous ceux qui ont fait de la France ce qu'elle est aujourd'hui ont droit aux meilleurs soins au meilleur coût.

Patrice LEFEUVRE,
Président de la Fédération UES Lorraine
06.07.58.85.96
[**ues-lorraine@live.fr**](mailto:ues-lorraine@live.fr)



Communiqué à la presse , point de vue , débat ...

Femmes salariées, ATTENTION à votre future retraite... !

Depuis sa création en 2006, l'UES (Union Elargie des Seniors) focalise ses objectifs et actions sur la défense des intérêts des retraités mais également sur ceux des futurs retraités.

Cette spécificité de notre mouvement politique a largement sensibilisé de nombreux hommes et femmes de notre pays, toutes tranches d'âge confondues.

Le fil conducteur de notre réflexion reposant sur le maintien d'une légitime solidarité intergénérationnelle, le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) nous amène à alerter les femmes quant aux mesures visant à amputer à court terme leurs droits acquis en matière de retraite.

Quelle est la situation actuelle de la MDA (**M**ajoration de **D**urée d'**A**ssurance), un des droits familiaux concernant surtout les femmes, dans le système de retraite en France.

La MDA, instaurée en 1971 dans le cadre d'une politique résolument nataliste, permet aux femmes dépendantes du régime général (travaillant dans le secteur privé) de bénéficier de 8 trimestres par enfant, qu'il y ait ou non interruption de travail, lors du calcul de la retraite.

Ce droit acquis permet de compenser les carrières incomplètes liées essentiellement aux périodes consacrées à l'éducation des enfants et permet de relever le niveau de pension des mères de famille.

Dans le secteur public, deux cas se présentent :

- Pour les enfants nés avant le 1/1/2004, la femme bénéficie d'une « bonification » d'un an par enfant lors du calcul de sa retraite. Depuis l'arrêt GRIESMAR rendu par la Cour de Justice des Communautés Européennes le 29 novembre 2001, cette bonification est étendue aux hommes ayant interrompu leur activité professionnelle durant 2 mois au moment de la naissance de l'enfant.
- Pour les enfants nés après le 1/1/2004 et ceci après le recrutement de la femme au sein de la fonction publique, la bonification a été remplacée par une MDA de 2 trimestres par enfant.

Il y a donc une double injustice dans le système actuel de compensation :

- d'une part les femmes du secteur privé sont, concernant la MDA, avantagées par rapport à celles du secteur public,
- d'autre part, au sein du secteur public, la jeune génération de salariées est pénalisée par rapport à celle ayant eu des enfants avant le 1/1/2004.

Quelles sont maintenant les modifications concernant la MDA proposées par le COR dans son 6^{ème} rapport datant de décembre 2008 ?

Si rien ne semble devoir changer pour les femmes du secteur public, il est prévu à court terme de ramener la MDA des salariées du secteur privé de 8 à 2 trimestres/enfant dans le cas d'un départ à la retraite à 60 ans et d'une carrière incomplète.

Donc, même s'il est licite de penser que la différence du montant moyen de la retraite entre homme et femme va diminuer progressivement du fait de l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent, il est clair que :

- les femmes ayant des enfants seront pénalisées par rapport à celles sans enfant du fait de carrières souvent incomplètes,
- la volonté d'aligner les 2 systèmes de MDA du public et du privé se fera aux dépens exclusifs du privé et donc dans le sens d'un nivellement vers le bas.

Même si nous sommes conscients que la situation financière des différents systèmes de retraite continuera à se dégrader dans les prochaines années, il nous paraît totalement injuste de pénaliser les femmes salariées et mères de famille pour des raisons uniquement comptables.

Si dans le contexte actuel, l'allocation d'une enveloppe budgétaire globale dédiée aux droits familiaux de retraite, donc à la MDA, peut et doit se poser, il faudra impérativement envisager un débat sur les priorités de la Dépense Publique. L'état français souhaite-t-il briser aujourd'hui le lien de la solidarité intergénérationnelle qui fait toute l'originalité du système des retraites en France ?

Quelles sont les propositions de l'UES permettant à court terme un retour à l'équilibre financier des caisses de retraite :

- mise en place immédiate des outils législatifs voire répressifs assurant le respect par les employeurs d'une parfaite équité salariale entre femmes et hommes,
- suppression de l'article 1 de la loi TEPA ayant instauré l'exonération de l'impôt et des charges sociales pour les heures supplémentaires. En corollaire de cette suppression les salariés concernés bénéficieront au moment de la retraite de la prise en compte des gains engendrés par les heures supplémentaires,
- assujettissement, dans tous les cas, de la Participation, de l'Intéressement, des stocks options et autres « parachutes dorés » et « retraites chapeau » aux charges sociales,
- Augmentation de 0,1 à 0,5% des cotisations « vieillesse » patronales sans modifications des cotisations « chômage »,
- allocation à la CNAV d'un pourcentage de la TVA perçue par l'Etat (133,5 milliards d'€ en 2007 soit 45% des recettes fiscales),
- réduction en parallèle de certaines dépenses publiques somptuaires voire totalement inopérantes.

A moyen terme, nous proposons que soit menée une réflexion plus globale sur notre système de retraite concernant le remplacement du mode de cotisation actuel des pensions fondé sur les annuités par un régime de points comme pour les retraites complémentaires. Cette modification devrait concerner tant les salariés du secteur privé que ceux du public.

Claude WEBER

Président National de l'UES

06 88 80 10 85

Communiqué de l'U.É.S. (Union Élargie des Seniors). Le 19 février 2009

Mercredi 18 février le Président de la République a détaillé ses mesures sociales suite à sa négociation avec les syndicats ...

Court résumé des réactions des partenaires sociaux :

François CHEREQUE : CFDT

« L'action syndicale a permis une première inflexion dans la politique gouvernementale, les quelques mesures annoncées, en particulier pour les familles modestes vont dans ce sens. Mais face à la situation des salariés, les mesures sont insuffisantes. »

Bernard TIBAUT : CGT

A qualifié les décisions Présidentielles de : « Série de mesures d'accompagnement social à la crise ».

Jean Claude MAILLY : FO

A relevé : « quelques éléments qui bougent un peu.. »

Jacques VOISIN : CFTC

« Il y a certes un effort sur les familles modestes mais c'est bien insuffisant ».

Laurence PARISOT : MEDEF

« Non au partage des plus values des entreprises sur la base des 3 tiers dont 1 tiers pour les salariés ! ».

Les Seniors sont une fois de plus les oubliés de la nation.

**L'U.É.S., représente 19 Millions de seniors dont 13 Millions de retraités.
C'est désormais une force INCONTOURNABLE.**

L'U.É.S., et ses milliers de sympathisants sont scandalisés. Depuis plus de 30 ans, les différents partis politiques au pouvoir ne s'intéressent aux seniors qu'au moment des élections. Une fois élus, leurs promesses et engagements sont oubliés.

Nous tenons solennellement à alerter le président de la république :

« Vous ne pouvez ignorer nos propositions, les « Seniors ont eu suffisamment de patience ».

Maintenant ça suffit !

3 exemples :

- le scandale des retraités qui **survivent** avec **633 € et moins, nous ne le voulons plus !**
- Les retraités qui ont moins de 1000 € par mois, **ont du mal à survivre !**
- La perte d'1, 2 ou 3% de pouvoir d'achat par an depuis plusieurs années, **maintenant ça suffit !**

Monsieur le président n'attendez pas, ne laissez pas cette situation s'enliser, les « SENIORS en ont MARRE !! ».

Nous userons de tous les moyens pour nous faire entendre !!!

Contacteur l'UES : UES 54 BP 70103 54272 Essey les Nancy cedex, ues54@live.fr

Contact Presse : Patrice LEFEUVRE 06.07.58.85.96.

Communiqué de l'U.É.S. Union Élargie des Seniors Origine : Le porte parole national Joseph Berquin Vinzelles 13 février 2009

Le lundi 3 février le 1^{er} ministre a présenté son plan de relance ...

Il appelle tous les Français « A la mobilisation nationale urgente et concrète ». Tous nos voisins européens ont également un plan de relance.

l'U.É.S estime indispensable et approuve l'élaboration d'un tel plan de relance, face à cette crise mondiale.

Par contre, nous sommes abasourdis, et très en colère, par l'inconscience de nos gouvernants.

En effet, sur 26,5 milliards d'euros, seulement 0.1 milliard, soit 0.37%, sont consacrés à la construction ou à la rénovation de crèches et de maisons de retraite; tous les Français ayant des parents âgés et dépendants, tous les Seniors savent que nous sommes en déficit de structures d'accueil (maisons de retraite, hôpitaux de jour, pour les malades Alzheimer.) et cette pénurie ne fait qu'augmenter d'année en année (baby-boom).

Les Elus de l'U.É.S. et Les Présidents de fédérations Inquiets

Ce n'est pas une occasion ratée mais une véritable injure que le gouvernement inflige aux jeunes couples et aux Seniors.

Nos gouvernants préfèrent consacrer des milliards à la rénovation de monuments historiques plutôt que d'investir dans le bien être de leurs concitoyens. A qui profite la manne pour les monuments historiques ? Certainement pas à celles et ceux qui luttent contre la vie chère et tentent de survivre. Evidemment il ne faut pas négliger les monuments historiques également.

Le Jeudi 5 février le président de la république a annoncé la suppression de « la taxe professionnelle ». Elle représente 28 milliards d'euros « Le montant de la taxe professionnelle, perçue par l'ensemble des collectivités locales, s'élève à près de 28 milliards, dont environ 10 milliards sont d'ores et déjà payés par l'Etat au titre des dégrèvements ».

L'U. É.S est extrêmement inquiète de cette annonce !

Nous ne critiquons pas le fait de vouloir supprimer un impôt qui taxe les entreprises dynamiques, créatrices d'emplois (la taxe professionnelle est un impôt qui n'existe qu'en France), qui peut éviter des délocalisations et rendre nos entreprises plus compétitives sur le marché international.

Si le gouvernement ne s'explique pas très rapidement sur le remplacement de cet impôt et ne clarifie pas les secteurs concernés, les collectivités locales vont arrêter d'investir, donc de participer à la relance. En effet la TP représente de 30% à 60% du budget de certaines collectivités locales. Il est impératif que nous soyons très rapidement informés des modalités de remplacement.

Seniors : encore les oubliés de la nation

Depuis près d'un mois, grève générale en Guadeloupe. La vie excessivement chère, dans les DOM-TOM, est reconnue, depuis toujours, par les différents gouvernements (Droite comme Gauche) puisque ceux-ci rémunèrent les fonctionnaires, venant de « Métropole », 40% de plus.

Nos concitoyens d'outre-mer subissent un double choc, celui de la crise, comme tout le monde, et celui d'un coût de la vie plus important que la moyenne nationale.

Les « Salariés » vont négocier avec le « Medef » une augmentation de salaire (la demande est de 200€ par mois).

Les « Seniors retraités, et les Seniors dépendants » vont négocier avec qui ? Nous serons encore les oubliés de la nation !

L'UES soucieuse de l'intérêt des 19 millions de Seniors dont 13 millions de retraités, a bien entendu l'appel à la mobilisation nationale proposée par le 1^{er} ministre.

Elle est prête à partager son expérience avec le gouvernement pour éviter, si cela est encore possible, l'explosion sociale qui se dessine depuis les DOM-TOM.

Si les « Seniors » ne sont pas invités à la table des négociations, le « Ras le bol » qui couve va exploser. Nous ne comparons pas l'explosion future (*que nous ne souhaitons pas*) au mouvement de « Mai 68 », que nous avons bien connu, mais à celui de 1789.

Oui ce mouvement est identique ! Le ras-le-bol, considéré comme venant d'une minorité, croît et va, nous le répétons, exploser !



Strasbourg le 5 février 2009

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République transmise par les bons soins des services de Monsieur le préfet d'Alsace à Strasbourg.

Huit mois après notre courrier adressé à Monsieur le Président de la République, **L'U. É. S., Union Élargie des Seniors**, mouvement politique national, souhaite vous faire part des sentiments d'une large majorité de seniors suite aux différentes mesures prises durant ces derniers mois.

La possibilité de travailler jusqu'à 70 ans est une décision que nous approuvons, nous resterons cependant vigilants quant aux dérives possibles concernant :

- le respect par l'employeur du salarié souhaitant travailler au-delà de 65 ans, en lui maintenant tous les avantages liés à sa fonction (salaire, formation, évolution professionnelle...),
- la remise en cause, à terme, de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans et la possibilité d'une cessation d'activité dès 60 ans si le salarié le souhaite,
- la non mise en place d'une surcote de la retraite pour les années de travail au-delà de 65 ans, si le taux plein est acquis à cet âge.

Par ailleurs :

- il nous paraît inadmissible de traiter différemment, une fois de plus, les salariés des secteurs public et privé dans un souci d'égalité et de justice sociale.
- il nous paraît inconcevable d'exonérer employeur et salarié de cotisations ASSEDIC entre 65 et 70 ans dans un souci de solidarité nationale.

• **La mise en place du R.S.A. en avril 2009**

En soi, l'idée de favoriser la reprise d'une activité professionnelle par les chômeurs et d'aider ceux qui sont en situation précaire ne peut qu'être soutenue. Par contre, le financement de cette mesure évalué à 1,5 milliard d'euros, se traduit par une

taxation supplémentaire de 1,1% des revenus du capital.

Cela signifie que les produits de l'assurance-vie, des plans d'épargne et du patrimoine immobilier, tout ce qui permet d'améliorer les revenus et les petites retraités sera ponctionné.

Par ailleurs il est regrettable et totalement injuste que soient exclus de cette taxe les bénéficiaires du bouclier fiscal !

- **La baisse du pouvoir d'achat**, en 2008 tous les retraités ont constaté une diminution de un point de pouvoir d'achat comme les années précédentes!

Ce qui nous attend pour le moment en 2009 sans augurer de taxes supplémentaires :

- Le maintien de la franchise médicale de 50 € par an,
- Le forfait hospitalier de 18 €
- Les 18 € non remboursés pour les actes supérieurs à 91 €
- L'augmentation des cotisations pour les complémentaires santé de 5 à 10 %, augmentation qui pour une large part servira à financer la C.M.U.
- La taxation de 1,1% de prélèvement supplémentaire pour financer le R.S.A.

Toutes ces augmentations vont à nouveau aggraver la perte de pouvoir d'achat de tous les seniors que nous chiffrons dès à présent à environ 3% en 2009 !

Ce qui nous attend pour le moment en 2010 sans augurer de taxes supplémentaires :

- Suppression de l'A.M.D. l'Aide Ménagère à Domicile pour les retraités de la fonction publique, cette décision concerne les retraités les plus démunis.
- La limitation de la pension de réversion pour les retraités du privé peut être considérée comme une véritable agression envers les veuves.
- La promesse de relever la pension de réversion de 54 à 60% sera limitée aux retraites ne dépassant pas 800 €
- L'âge minimum pour toucher la pension de réversion, qui devait être supprimée dès 2011, est rétabli et relevé à 55 ans.

Ce qui nous attend pour le moment en 2011 sans augurer de taxes supplémentaires :

- La suppression de l'allocation veuvage avant la mise en place de l'aide au veuvage précoce.

Monsieur le Président de la République vous avez exprimé à divers reprises concernant le pouvoir d'achat :

- *« Je serai le Président du pouvoir d'achat »*
- *« Je chercherai la croissance avec les dents »*

Et vous avez dit *« je dis ce que je ferai et je ferai ce que je dis »*.

Aujourd'hui les seniors se sentent trahis et les " laissés pour compte " de la nation.

Voici les propositions de l'U. É. S. pour améliorer la vie de la cité et permettre la solidarité intergénérationnelle fondamentale pour notre mouvement politique

1° Pour les Seniors retraités :

L'U. É. S. demande

- une augmentation immédiate de 150€ par mois du minimum vieillesse,
- une augmentation progressive du minimum vieillesse qui devra atteindre 1200 € par mois en 2012 (complémentaire comprise) et correspondre ainsi à un « SMIC retraite »,
- la suppression des franchises médicales pour les retraités ayant que le minimum vieillesse,
- une prise en charge partielle des cotisations aux caisses complémentaires pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

2° Pour les Seniors en perte d'autonomie

L'U. É. S. demande :

- la mise en chantier rapide de structures d'accueil publiques (hôpitaux de jour, hébergement temporaire ou de long séjour),
- la création de 1000 lits d'hospitalisation par an et par département tant en milieu rural qu'urbain, source par ailleurs de relance du bâtiment création potentielle de 300 000 emplois.
- la formation et l'embauche de 500 000 personnels paramédicaux susceptibles d'intervenir auprès des seniors en perte d'autonomie tant à leur domicile que dans les structures dédiées.

3° Pour les seniors en activité professionnelle des secteurs public et privé :

L'U. É. S. demande

- Le maintien des 40 années de cotisations pour tous, sachant que le rajout d'une année de cotisation supplémentaire ne rapporterait que 2 milliards d'euros à l'Etat.
- Le maintien de la possibilité d'un départ à la retraite à 60 ans,
- Le traitement égalitaire des salariés des secteurs public et privé au moment de la retraite (calcul de la retraite sur le même nombre d'années de cotisation),
- La pénalisation fiscale des entreprises qui se "débarrassent" de leurs salariés de plus de 55 ans (préretraites, ...)
- Un régime général unique pour tout salarié embauché à compter du 1.7. 2009
- Le décompte pour la retraite (base cotisation SMIC) des années consacrées par les femmes ou les hommes à l'éducation de leurs enfants.

Les propositions de L'U. É. S. de recettes nouvelles :

- Assujettissement des stocks options et des actions gratuites aux cotisations sociales
→ Recette supplémentaire prévisible de 2 milliards d'euros
- Assujettissement de l'intéressement et de la participation aux cotisations sociales
→ Recette supplémentaire prévisible de 2 milliards d'euros
- Assujettissement à hauteur de 50% du taux normal de cotisation sociale des 900 millions d'heures supplémentaires (projet de loi TEPA)

→ Recette supplémentaire prévisible de plus de 3 milliards d'euros

→ Mise en place d'un plan « Tourisme »

L'ouverture 12 mois sur 12 des installations dédiées à cet effet et qui ne sont ouvertes que 5 mois sur 12 en France, permettrait, avec des tarifs alléchants « dit hors saison » d'une part à toutes les catégories de retraités et de juniors de pouvoir également bénéficier de vacances et d'autre part, de créer 500 000 emplois stables

Notre pays est attractif du nord au sud et de l'est à l'ouest toute l'année.

Tous les secteurs du tourisme seraient touchés par cette mesure.

l'U. É. S. se mobilise pour l'avenir des seniors actuels et futurs.

La volonté de **l'U. É. S.** est de voir se maintenir la solidarité intergénérationnelle qui a fait l'honneur des générations passées.

Nous espérons, Monsieur le Président de la République, que vous prendrez en compte ces propositions de **l'U. É. S.**

Avec toute notre gratitude, nous vous prions d'agréer

Monsieur le Président de la République, l'expression de notre profond respect.

Claude WEBER **Président National de l'U. É. S.**

PREMIER MINISTRE

Paris, le 27 NOV. 2008

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :
CAB IV/2 - AFT/PB
R057743.01.1

Monsieur le Président,

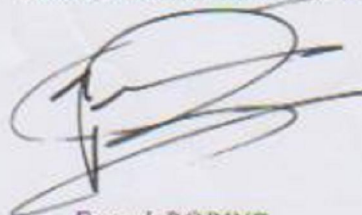
Vous avez bien voulu faire part au Premier Ministre de l'opinion exprimée par les membres de l'Union Elargie des Seniors à propos de l'amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, qui offrirait la possibilité aux salariés qui le souhaiteraient de travailler jusqu'à l'âge de 70 ans.

Monsieur François FILLON a pris note avec attention de votre démarche et m'a chargé de vous en remercier.

Il m'a demandé de transmettre votre correspondance à Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, pour information.

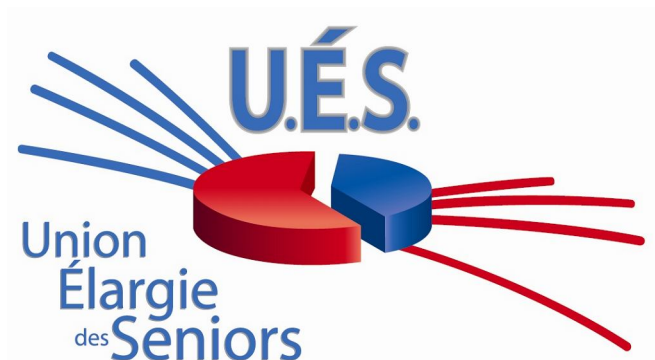
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier Ministre



*Franck ROBINE
Préfet,
Chef de Cabinet*

*Monsieur Claude WEBER
Président national de l'Union Elargie des Seniors
U.E.S.
B.P. 37036
67037 STRASBOURG CEDEX 2*



Retraite à 70 ans : Vigilance à l'U.E.S.

Le projet de loi, sur le départ possible à la retraite à 70 ans, fait réagir, logiquement, l'U.E.S. (Union Élargie des Seniors). Cette réaction figure, dans une lettre envoyée au Premier ministre, François Fillon.

En s'appuyant sur les déclarations qu'il a faites, « l'U.E.S. considère que ce projet de loi est une réelle opportunité, pour la pérennité du système de retraite par répartition, et un atout favorisant la solidarité, entre les générations, » déclare le président de l'U.E.S., Claude Weber. « Mais ce n'est, en aucun cas, un blanc-seing, pour l'avenir, sur ce sujet, » précise-t-il.

Le bureau politique de l'U.E.S. souligne que le « mouvement des Seniors que nous représentons restera vigilant sur les dérives possibles. Notamment, sur le respect, par l'employeur du salarié, souhaitant travailler au-delà de 65 ans, du maintien de tous les avantages liés à sa fonction (salaire, formation, évolution professionnelle,...).

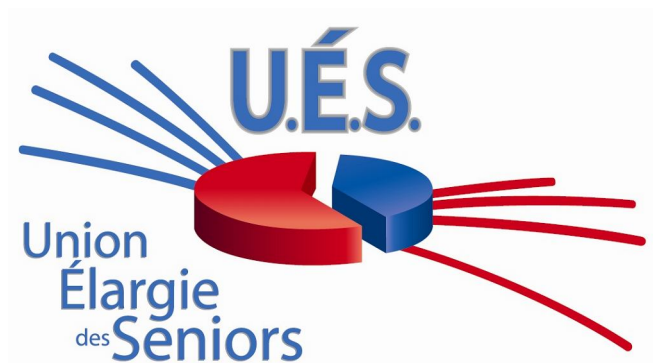
» Nous serons, également, vigilants sur la remise en cause, à terme, de l'âge légal de départ à la retraite et de la possibilité d'une cessation d'activité dès 60 ans, si le salarié le souhaite ; et le refus d'une surcote de la retraite, pour les années de travail au-delà de 65 ans, si le taux plein est acquis à cet âge. »

» Par ailleurs, poursuit le bureau politique, dans un souci d'égalité et de justice sociale, il nous paraît inadmissible de traiter différemment, une fois de plus, les salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Il nous paraît tout aussi inconcevable d'exonérer employeur et salarié des cotisations ASSEDIC entre 65 et 70 ans. »

Ces réflexions de l'U.E.S. s'appuient sur le constat « ...qu'il faut que notre pays permette au maximum de salariés d'avoir un travail, donc des cotisants, pour alimenter les caisses de retraite. De plus, les jeunes générations arrivent tard sur le marché du travail et devront donc cotiser au-delà de 65 ans, pour arriver à un taux plein à leur départ en retraite. » Et de conclure : « Cet aménagement, de la loi, permettra aux salariés, n'ayant pas une carrière complète, de prolonger leur activité afin d'avoir une retraite à taux plein.

Joseph Berquin
Porte-parole de l'UES

Lettre envoyée au Premier ministre François Fillon :



Strasbourg le 7 novembre 2008

Monsieur François Fillon, Premier ministre

Par la présente, l'U.E.S. (Union élargie des Seniors) souhaite vous faire part de sa vision, concernant la possibilité, offerte aux salariés, de travailler jusqu'à 70 ans.

Nous avons bien noté que le projet de loi maintiendra :

- l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans ;
- la possibilité pour le salarié de partir à la retraite à 60 ans, s'il a cotisé le nombre de trimestres requis, et qu'il offre sur la base du volontariat, la possibilité au salarié de travailler jusqu'à 70 ans.

L'U.E.S. considère ce projet de loi comme une réelle opportunité pour la pérennité du système de retraite par répartition et un atout favorisant la solidarité intergénérationnelle.

Nous resterons, cependant, vigilants sur les dérives possibles concernant :

- le respect par l'employeur du salarié souhaitant travailler au delà de 65 ans, en lui maintenant tous les avantages liés à sa fonction (salaire, formation, évolution professionnelle,...)
- la remise en cause, à terme, de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans et la possibilité d'une cessation d'activité dès 60 ans, si le salarié le souhaite,
- la non mise en place d'une surcote de la retraite pour les années de travail au-delà de 65 ans, si le taux plein est acquis à cet âge

Par ailleurs :

- dans un souci d'égalité et de justice sociale, il nous paraît inadmissible de traiter différemment, une fois de plus, les salariés des secteurs public et privé
- dans un souci de solidarité nationale, il nous paraît inconcevable d'exonérer employeur et salarié de cotisations ASSEDIC entre 65 et 70 ans

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le premier ministre, à notre haute considération.

Claude Weber

Président national de l'Union Élargie des Seniors

POINT DE VUE de L'UÉS

Par **Claude Weber**, Président de Union Élargie des Seniors.

1,1% de contribution pour le RSA

98,9% de retraités mécontents

Les mauvais coups de la rentrée sociale !

L'actualité de la rentrée, pour les français en général et les retraités en particulier, est marquée par la baisse du pouvoir d'achat et ses conséquences sur leur niveau de vie et leur moral.

Le cas des retraités est en tout point symptomatique de cette situation.

Depuis plus 20 ans, les politiques menées par les gouvernements, de droite comme de gauche, ont conduit à une **baisse des retraites de plus de 20%**. Or, sur la même période, les impôts, les taxes diverses et autres prélèvements sociaux ont augmenté de plus de 44% et les impôts et taxes locales, quant à eux, de plus 63 % en 10 ans ... !

Cela ne peut plus durer ! Les retraités ne font pas l'aumône.

Lors de sa campagne pour les élections présidentielles, Nicolas SARKOZY clamait qu'il serait le "*Président du pouvoir d'achat* !".

Qu'en est-il aujourd'hui pour les retraités ?

Une augmentation du minimum vieillesse, de 0,3% en août, soit environ 4€ Pour 2008, les retraites auront péniblement augmenté de 1% alors que l'inflation des douze derniers mois est supérieure à 3%.

L'UÉS dit haut et fort, à nos gouvernants, que les retraités ne font pas l'aumône. Ils souhaitent pouvoir vivre dignement et être traités avec équité et respect.

Rappelons que durant leur période d'activité professionnelle ils ont largement contribué à la richesse de notre pays et qu'aujourd'hui encore ils contribuent à l'économie nationale et sont générateurs de nombreux emplois (, restauration, voyages, aide à la personne, HAD, ...).

Pour que cela puisse durer, encore faudrait-il leur en donner les moyens !

Pour pallier cette injustice criante, l'UÉS, **mouvement politique des seniors et des générations solidaires**, demande que le minimum vieillesse soit porté, immédiatement, à **750€** et qu'à l'horizon 2012 aucune retraite ne soit inférieure à **1200€**

Actuellement est soumis à l'Assemblée Nationale le projet de loi instituant le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**.

En soit, l'idée de remettre les chômeurs au travail, et d'aider ceux qui sont en situation précaire, ne peut qu'être soutenue. Par contre, **le financement de cette mesure évalué à 1,5 milliard d'euros**, se traduira par une **taxation supplémentaire de 1,1%** des revenus du capital. Cela signifie que les produits de l'assurance-vie, des plans d'épargne et du patrimoine immobilier, tout ce qui permet d'améliorer les revenus et les maigres retraites, seront ponctionnés. Il est à noter, cependant, que seront exclus de cette taxe les bénéficiaires du bouclier fiscal.

En conséquence, seules les classes moyennes seront mises à contribution ce qui rend cette **taxation anti sociale et parfaitement injuste**.

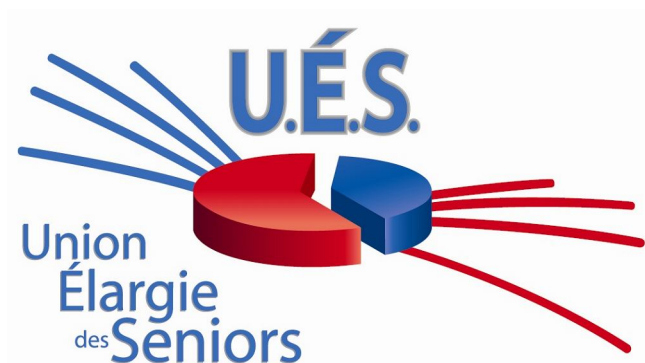
Il s'agit encore d'un mauvais coup porté au pouvoir d'achat de nombreux retraités.

Les seniors et les actifs qui essaient d'économiser, en vue d'une retraite programmée comme difficile, doivent-ils être considérés comme des capitalistes et se voir amputer leurs maigres dividendes pour financer le RSA ?

Trop c'est trop ! L'UÉS dit NON à cette ponction supplémentaire ! **D'autres pistes existent**, notamment les revenus du véritable capital ainsi que l'argent économisé par feu le RMI. Pourquoi ne pas les explorer ?

Le temps est venu pour que les retraités et les seniors en général se réapproprient la politique, et exigent justice et équité pour leur vie de tous les jours ! Avec l'UÉS, nouveau parti politique déjà présent dans 22 départements, une autre politique est possible pour eux et toutes les générations solidaires !

Contact Presse UÉS : Maurice Ribier 06 07 79 46 11



L'U. É. S. (Union Élargie des Seniors) et la journée internationale des droits de la femme le 8 mars 2008.

Un triste bilan en France !

En ce jour du 8 mars 2008 qui devrait être un jour de fête où chaque pays recense les avancées réalisées, nous faisons le constat suivant en France !

Les femmes seniors non retraitées du secteur public ou privé :

- Les femmes continuent à subir une mesure discriminatoire (chiffres de L'I.N.S.E.E.): 25 % de salaire en moins que les hommes à fonction égale.
Cette inégalité ne sera pas sans conséquence à l'heure des comptes au moment de la retraite !
- Les femmes constatent que leur retraite est inférieure de 40% en moyenne à celle des hommes (chiffres de l'I.N.S.E.E.) suite à des carrières interrompues pour élever les enfants, le chômage, le temps partiel
- le congé parental n'est soumis à aucune cotisation sociale, donc pas de points de retraite !

L'U. É. S. propose une normalisation tant au niveau des entreprises que du législateur afin de remédier, en 3 ans, à ces situations en défaveur des femmes et rappelle sa proposition d'un départ possible à la retraite à 60 ans pour tous.

Les femmes retraitées :

- 680.000 personnes, dont une énorme majorité de femmes, « survivent » avec le minimum vieillesse, ce qui représente pour une personne seule 628,11 €par mois. Les promesses faites par le Président de la République lors de l'élection présidentielle, devrait permettre au minimum vieillesse d'atteindre 785 €en 2012 !

L'U. É. S. propose un véritable effort pour les plus démunis d'entre nous.

- le minimum vieillesse doit être immédiatement porté à 730 €par mois
- un autre coup de pouce pour augmenter le minimum vieillesse à 800 €par mois à fin 2009
- la mise en place d'un SMIC vieillesse de 1200 €par mois pour une personne seule à partir de juin 2012.

La hausse des prix doit être compensée par une revalorisation de la retraite équivalente.

Les femmes en recherche d'un emploi stable :

L'U. É. S. propose la mise en chantier d'un plan de formation sans précédent « embauche de 400 .000 personnes » pour les professions paramédicales. (Pour prendre en charge les Seniors dépendants).

Ceci serait une opportunité pour les femmes et les hommes d'acquérir un emploi à travers une formation.

Trop de maisons de retraites, d'accueils de jour, d'hébergements temporaires, manquent cruellement de personnel en nombre suffisant et suffisamment formé.

Relevons la tête les Seniors !

Mobilisons nous tous ensemble afin que le 8 mars 2009 nous puissions faire un meilleur bilan.

Claude Weber Président national de l'U.E.S.

Communiqué de l'U.E.S. Union élargie des seniors concernant les SENIORS et leur Pouvoir d'Achat

24 novembre 2007

«*Je souhaite que la question du pouvoir d'achat devienne une véritable priorité nationale* » dit le candidat Nicolas SARKOZY

Le Président de la République Nicolas SARKOZY s'exprimera sur le pouvoir d'achat dans les prochains jours, donc attendons...

Mais la tendance actuelle ne va pas exactement dans la direction souhaitée par notre Président de la République

- Une première ponction de **50 €** par an concernant la **franchise médicale** va être mise en place en 2008.

Les seniors seront les plus concernés.

- Une deuxième ponction de **116 €** par an va être mise en place en 2008. Elle concernera les 800 000 foyers exonérés de la **taxe audiovisuelle**.

Les seniors de plus de 65ans non imposables seront encore en 1^{ère} ligne.

L'U.E.S. demande donc au Président de la République :

- de ne pas oublier les seniors dans ses propositions d'amélioration du pouvoir d'achat,
- d'exonérer les seniors les plus modestes de la taxe audiovisuelle.

Le président Claude Weber www.union-elargie-seniors.fr

Réponse :

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Claude WEBER

→ concerne la protestation de l'U.E.S. suite au projet
d'exonération de la redevance audiovisuelle pour les seniors de +
de 65 ans non imposable. Paris, le 19 DEC. 2007

Cher Monsieur,

Le message que vous avez adressé au Président de la République sur
le site internet de l'Elysée lui est bien parvenu et il m'a chargé de vous en remercier.

Je dois vous faire savoir qu'il n'a pas été possible de vous répondre à
l'adresse électronique que vous aviez indiquée.

Je tiens donc à vous informer qu'il a été pris connaissance avec
attention de vos préoccupations avant de les signaler à Madame le Ministre de
l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.


Cédric GOUBET

Référence à rappeler
SCP/CdO/A180969